Arrêté n°2024-149

Composition d'instance

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

La présidente,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L712-6-2, L811-5, L811-6, L952-7 à L952-9, R712-9 à R712-46 et R811-10 à R811-15 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu les résultats des opérations électorales du 11 au 13 juin 2024 ;
Vu les délibérations n°2024-023 à 2024-031 du conseil académique de l'université Bretagne Sud en date du 17 octobre 2024 ;

Arrête

Article 1. La composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers figure en annexe du présent arrêté.

Article 2. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 3. Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT

Signé électroniquement par : Virginie Dupont
Date de signature : 20/11/2024
Qualité : La Présidente

UNIVERSITÉ BRETAGNE SUD
Virginie DUPONT Présidente

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

Annexe : Composition de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés

Hommes	Femmes
Marc DUMAS	Muriel CARIN
Vice-président de la section disciplinaire	
Sébastien LE GALL	Sylvie GIBET
Président de la section disciplinaire	

Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés

Hommes	Femmes
Fabrice AZÉMAR	Catherine GOULLET
	Vice-présidente de la section disciplinaire
Éric LIMOUSIN	Charlotte PELLETIER

Collège des usagers

Hommes	Femmes
Antoine AUGIAS	Charlotte BERNARD
Julien DESCHAMPS	Joséphine KERNEN
Valentin LEGROS	Cécile LEROUTIER
Corentin LETORT	Marie ROUILLE